

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 9 mai 2026 à 10h15, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire
POULIN, Serge	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
FERLATTE, Stéphane	Conseiller #3
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
ROY-BÉLANGER, Catherine	Conseillère #5
LEVESQUE, Clément	Conseiller #6

Ainsi que madame Dominique Michaud, directrice générale/greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 10h15.

RENONCIATION A L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent : il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération le sujet cité au point suivant.

20260521 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Clément Lévesque appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- Adoption de la soumission pour la réfection du Chemin Duchénier

20260522 – ADOPTION DE LA SOUMISSION POUR LA REFECTION DU CHEMIN DUCHENIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a demandé des soumissions par appel d'offres public no. 53-2-10015-24-01 pour les travaux de réfection du chemin Duchénier;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions démontre que « Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée. » possède la soumission conforme la plus basse.

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Serge Poulin et résolu à l'unanimité d'adjuger à « Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée » le contrat pour les travaux de réfection du chemin Duchénier conformément à l'appel d'offres no. 53-2-10015-24-01 au montant de 1 999 199,83 \$ taxes incluses.

20260523 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 10h25.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy
Maire

Dominique Michaud
Dir. gén./greff.-trés.